

ÉTUDE SUR LA GMO DANS LE SECTEUR DES ICI

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Le volet 2 de l'étude vise à analyser les conditions spécifiques prévalant dans chacune des régions administratives du Québec et à proposer des regroupements de régions ayant des caractéristiques semblables en ce qui a trait à la gestion des matières organiques dans le secteur des ICI. Finalement, l'analyse a mené à la production de portraits régionaux, sous forme de fiches synthèses, qui mettent en lumière les particularités de chacun des regroupements proposés. Les données présentées dans les fiches synthèses résultent de la méthodologie résumée ci-après.

Portrait de la génération des matières organiques (MO) en 2025

1. Estimation des quantités de MO générées par le secteur des ICI

Les quantités de MO générées disponibles ont été obtenues à partir d'une base de données qui recense le nombre d'employés par secteur d'activités économiques (codes SCIAN de Statistiques Canada) et les taux de génération (kg/employé/an) correspondant. Une projection du nombre d'employés à l'horizon 2025 a été réalisée à partir des taux de croissance propres à chacun des secteurs d'activités.

2. Projection des quantités générées, récupérées et éliminées en 2025

Les quantités de MO récupérées sont basées sur les données disponibles de RECYC-QUÉBEC les plus récentes (2021) en supposant un statu quo sur l'évolution de la performance pour les fins de la projection 2025.

Généré disponible (méthodologie développée) – récupéré (données RECYC-QUÉBEC, 2021) = éliminé

Note : Les MO destinées à l'alimentation humaine, l'alimentation animale et l'équarrissage sont exclues, de même que les résidus de l'industrie papetière et l'industrie agricole, forestière, pêche et chasse.

Analyse de la capacité de traitement anticipée à l'horizon 2025

1. Estimation des quantités à valoriser à l'horizon 2025

Les quantités de matières organiques à valoriser à l'horizon de 2025 ont été calculées en considérant un taux de récupération de 70 % des MO générées disponibles en 2025.

2. Estimation de la capacité résiduelle des centres de traitement existants et des projets reçus au PTMOBC

Une part de la capacité résiduelle des centres de traitement existants et futurs de compostage et de biométhanisation (annoncés pour 2025-2026) a été ensuite allouée au secteur des ICI, à partir des données disponibles.

3. Évaluation de l'écart de capacité de traitement, par région à l'horizon 2025

Pour chaque région, la différence entre la capacité de traitement estimée pour 2025 pour le secteur des ICI (incluant les projets) et les quantités de matières organiques à valoriser à l'horizon 2025 (estimation) a été calculée.

Note : Les projets privés qui visent les MO des ICI ne sont pas tous connus ou annoncés à ce jour. Plusieurs hypothèses ont été posées pour estimer les capacités de traitement allouées aux ICI dans les centres existants, à défaut de données disponibles. Également, le calcul ne tient pas compte de la possibilité que certains résidus organiques valorisés présentement (ex. : résidus de transformation agroalimentaire) par d'autres filières (ex. : épandage) puissent être acheminés à un centre de traitement biologique. De plus, les quantités récupérées n'incluent pas celles des ICI assimilés au secteur résidentiel (récupérées dans la collecte municipale, mais non comptabilisées).

Évaluation des grands générateurs de MO

Un seuil quantitatif de génération de matières organiques de > 5 bacs de 240 litres par semaine a été proposé afin de distinguer les grands générateurs ICI des ICI pouvant être assimilables aux collectes résidentielles. Cette décision découle de l'évaluation selon laquelle l'utilisation de 6 bacs roulants n'est pas optimale pour un établissement en raison entre autres de contraintes de temps de collecte et d'espace d'entreposage. Ce volume de MO résulte à environ 28 tonnes par an, en utilisant une masse volumique moyenne pour l'ensemble des secteurs d'activités.

Note : Les MO estimées pour les seuils d'assujettissement proviennent de la base de données du Registraire des entreprises du Québec. Cette base de données comporte de nombreuses limites. Elle sous-estime les quantités de MO générées disponibles comparativement à la base de données de Statistiques Canada d'environ 60 000 tonnes de MO pour tout le secteur des ICI.

REGROUPEMENT A1

Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



Faible dépendance interrégionale

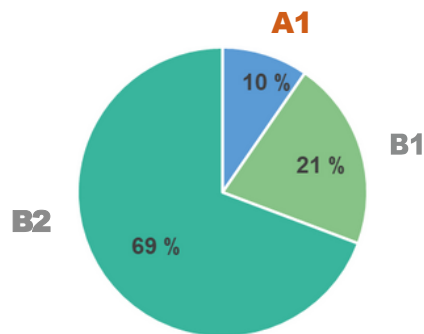
Les MO générées sont susceptibles d'être traitées à même le territoire



Faible déficit anticipé de la capacité de traitement

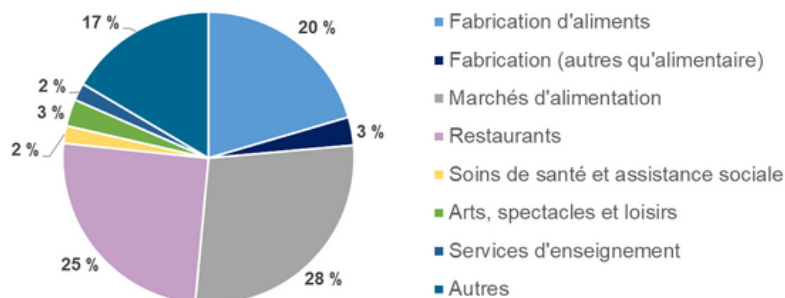
Portrait de la génération des matières organiques (MO) en 2025

Régions administratives	Répartition de la génération des MO projetée en 2025 (total de 93 819 tonnes/an)				
	Quantités générées (tonnes/an)	Industries		Commerces (%)	Institutions (%)
		Agroalimentaires (%)	Autres (%)		
(8) Abitibi-Témiscamingue	13 777	4 %	6 %	76 %	14 %
(2) Saguenay-Lac-Saint-Jean	28 094	11 %	5 %	70 %	14 %
(9) Côte-Nord	10 489	21 %	5 %	61 %	13 %
(1) Bas-Saint-Laurent	23 724	18 %	4 %	67 %	11 %
(11) Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	17 735	53 %	1 %	39 %	7 %



Le regroupement A1 représente **10 %** de la génération totale des MO estimée pour 2025

Portrait de la génération des MO du regroupement A1 par principal secteur d'activités économiques



Comparaison de la concurrence collecte-transport-traitement (CTT) entre les regroupements

- Concurrence CTT plus **faible** que dans les autres regroupements
- Offre de service plus **faible** et davantage dispensée par les contrats de services des municipalités
- **Très faible** présence des grandes entreprises de services en GMR
- Traitement biologique davantage fait par **compostage**
- Sites de traitement généralement de plus **petite capacité** et sans équipement de préconditionnement (ex. : déseballage)

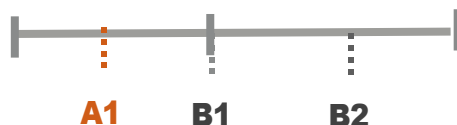
REGROUPEMENT A1

Portrait du traitement projeté à l'horizon 2025

Les quantités de matières organiques à valoriser à l'horizon de 2025 ont été calculées en considérant un taux de récupération de 70 % des MO générées disponibles en 2025.

Portrait du traitement projeté en 2025 (ICI)					
Région administrative	Quantités de MO à valoriser en 2025 et plus (tonnes/an)	Évaluation de l'écart de capacité de traitement	Dépendance interrégionale	Nombre d'installations prévues en 2025	Densité d'emplois (nbr d'emplois/km ²)
(8) Abitibi-Témiscamingue	9 499	Sous-capacité	Faible	5	1,3
(2) Saguenay-Lac-Saint-Jean	18 622	Sous-capacité	Faible	3	1,3
(9) Côte-Nord	7 342	Sous-capacité	Faible	3	0,2
(1) Bas-Saint-Laurent	7 890	Capacité suffisante	Faible	6	3,9
(11) Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	10 330	Sous-capacité	Faible	5	1,8
				Total : 22	Moyenne : 1,0

Écart de capacité de traitement anticipé en 2025 (tonnes/an)

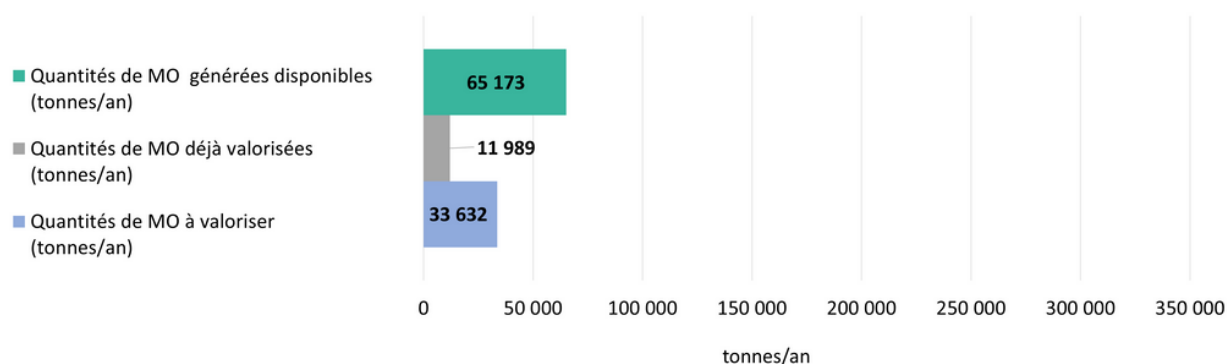


Évaluation des grands générateurs de MO

Le seuil proposé dans le cadre de l'étude pour départager les grands générateurs ICI des ICI assimilables est celui de **plus de 5 bacs** (équivalent à l'utilisation de 6 bacs roulants de 240 litres ou un conteneur de deux verges cubes).

➤ Nombre approximatif d'ICI visés par le seuil proposé : **575**

Quantités de matières organiques pour les établissements visés par le seuil proposé

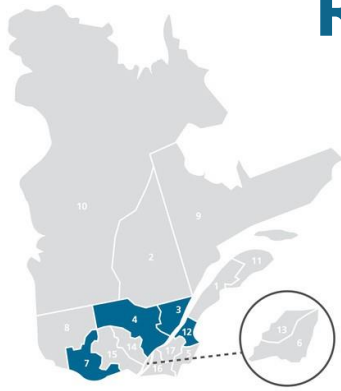


Principaux facteurs d'influence sur les coûts de CTT

Grandes distances à parcourir pour collecter le gisement, capacité de traitement régional non critique, faible environnement concurrentiel parmi les entreprises de services de portée locale ou régionale, absence des grandes entreprises de services, fort potentiel d'intégration des ICI aux services municipaux de CTT, surcoût anticipé nul en raison des coûts d'enfouissement élevés

REGROUPEMENT B1

Mauricie, Outaouais, Capitale-Nationale,
Chaudières-Appalches



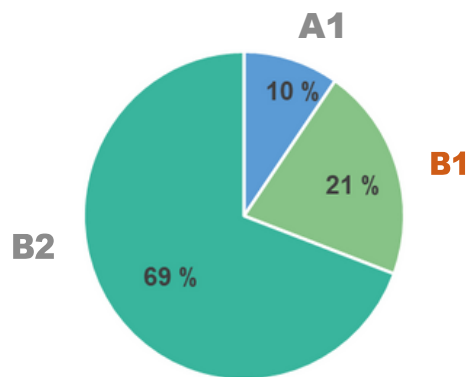
Forte dépendance interrégionale

MO traitées à même le territoire régional ou régions voisines

Faible déficit anticipé de la capacité de traitement

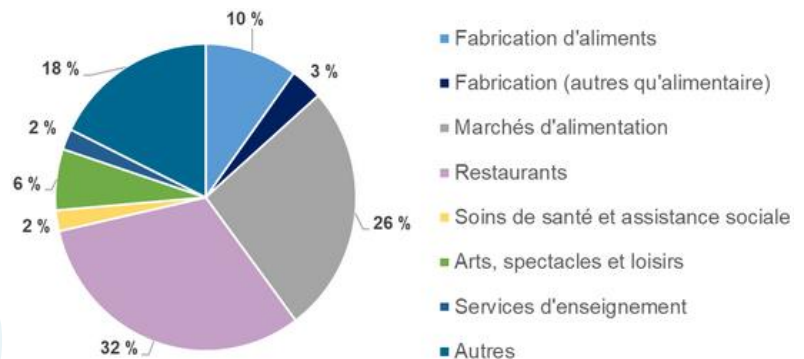
Portrait de la génération des matières organiques (MO) en 2025

Répartition de la génération des MO projetée en 2025 (total de 210 589 tonnes/an)					
Régions administratives	Quantités générées (tonnes/an)	Industries		Commerces (%)	Institutions (%)
		Agroalimentaires (%)	Autres (%)		
(4) Mauricie	28 827	14 %	6 %	66 %	14 %
(12) Chaudière-Appalaches	50 224	18 %	8 %	62 %	12 %
(3) Capitale-Nationale	90 609	8 %	3 %	71 %	18 %
(7) Outaouais	40 929	3 %	3 %	72 %	22 %



Le regroupement B1 représente 22 % de la génération totale des MO estimée en 2025

Portrait de la génération des MO du regroupement B1 par principal secteur d'activités économiques



Comparaison de la concurrence collecte-transport-traitement (CTT) entre les regroupements

- Concurrence CTT légèrement plus **élevée** que dans A1 mais plus faible que dans B2
- Offre de service anticipée plus **élevée** que dans A1 et partagée entre les secteurs **privé** et **municipal**
- **Faible** présence des grandes entreprises de services en GMR dans 3 des 4 régions, sauf Outaouais
- Traitement biologique par **biométhanisation** et/ou **compostage**
- Centres de traitement généralement de plus **grande capacité** que dans A1

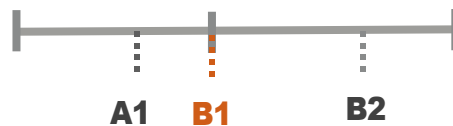
REGROUPEMENT B1

Portrait du traitement projeté à l'horizon 2025

Les quantités de matières organiques à valoriser à l'horizon de 2025 ont été calculées en considérant un taux de récupération de 70 % des MO générées disponibles en 2025.

Portrait du traitement projeté en 2025 (ICI)					
Région administrative	Quantités de MO à valoriser en 2025 et plus (tonnes/an)	Évaluation de l'écart de capacité de traitement	Dépendance interrégionale	Nombre d'installations prévues en 2025	Densité d'emplois (nbr d'emplois/km ²)
(4) Mauricie	20 179	Sous-capacité	Élevée	2	3,4
(7) Outaouais	26 541	Sous-capacité	Élevée	3	7,1
(12) Chaudière-Appalaches	83 393	Sous-capacité	Élevée	5	14,6
(3) Capitale-Nationale				2	20,9
				Total : 12	Moyenne 1,3

Écart de capacité de traitement anticipé en 2025 (tonnes/an)

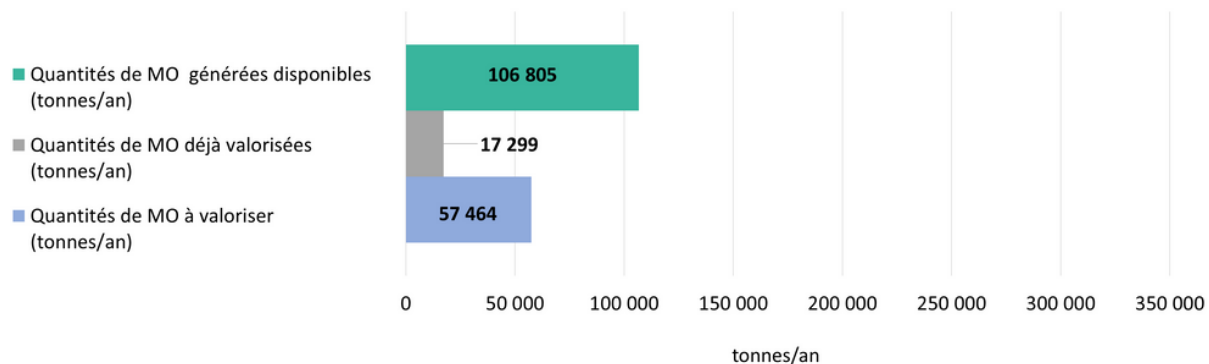


Évaluation des grands générateurs de MO

Le seuil proposé dans le cadre de l'étude pour départager les grands générateurs ICI des ICI assimilables est celui de **plus de 5 bacs** (équivalent à l'utilisation de 6 bacs roulants de 240 litres ou un conteneur de deux verges cubes).

➤ Nombre approximatif d'ICI visés par le seuil proposé : **1 133**

Quantités de matières organiques pour les établissements visés par le seuil proposé

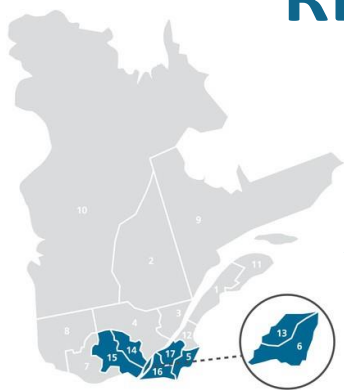


Principaux facteurs d'influence sur les coûts de CTT

Actuellement peu de centres de traitement disponibles, offre de services aux ICI restreinte, présence de contraintes pour les modalités d'accès aux services municipaux, environnement concurrentiel faible, présence mitigée des grandes entreprises de services de CTT.

REGROUPEMENT B2

Montréal, Montérégie, Centre-du-Québec,
Estrie, Lanaudière, Laval, Laurentides



Forte dépendance interrégionale

MO traitées à même le territoire régional ou régions voisines

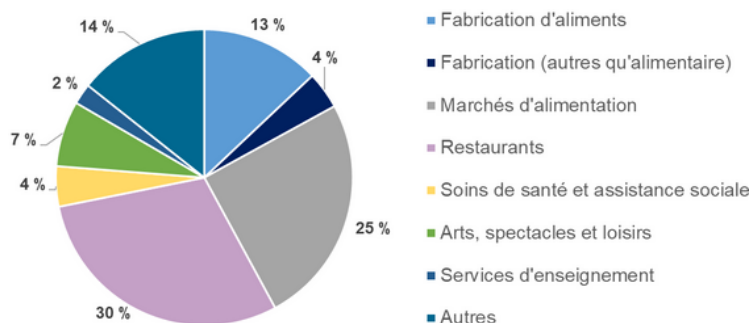
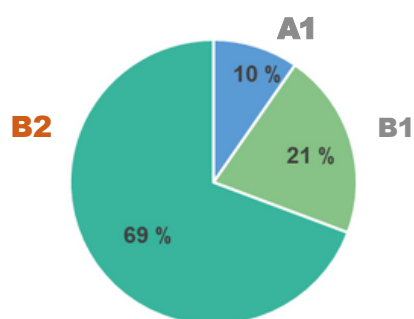


Fort déficit anticipé de la capacité de traitement

Portrait de la génération des matières organiques (MO) en 2025

Répartition de la génération des MO projetée en 2025 (total de 674 851 tonnes/an)					
Régions administratives	Quantités générées (tonnes/an)	Industries		Commerces (%)	Institutions (%)
		Agroalimentaires (%)	Autres (%)		
(16) Montérégie	171 424	17 %	6 %	61 %	16 %
(17) Centre-du-Québec	30 543	22 %	8 %	59 %	11 %
(5) Estrie	55 009	15 %	7 %	63 %	15 %
(14) Lanaudière	71 704	13 %	5 %	66 %	16 %
(15) Laurentides	66 689	9 %	5 %	70 %	16 %
(6) Montréal	227 752	10 %	4 %	66 %	20 %
(13) Laval	51 730	10 %	5 %	69 %	16 %

Portrait de la génération des MO du regroupement B2 par principal secteur d'activités économiques



Le regroupement B2 représente **69 %** de la génération totale des MO estimée en 2025

Comparaison de la concurrence collecte-transport-traitement (CTT) entre les regroupements

- Concurrence CTT plus **élevée** que dans les deux autres regroupements
- Offre de service anticipée plus **élevée** et généralement **privée**
- **Forte** présence des grandes entreprises de services de CTT
- Traitement biologique par **biométhanisation** et/ou **compostage**
- Centres de traitement généralement de plus **grande capacité** avec possibilité d'équipements de préconditionnement (ex. : désemballage)

REGROUPEMENT B2

Portrait du traitement projeté à l'horizon 2025

Les quantités de matières organiques à valoriser à l'horizon de 2025 ont été calculées en considérant un taux de récupération de 70 % des MO générées disponibles en 2025.

Portrait du traitement projeté en 2025 (ICI)					
Région administrative	Quantités de MO à valoriser en 2025 et plus (tonnes/an)	Évaluation de l'écart de capacité de traitement	Dépendance interrégionale	Nombre d'installations prévues en 2025	Densité d'emplois (nbr d'emplois/km ²)
(16) Montérégie	315 914	Forte sous-capacité	Élevée	7	87,0
(17) Centre-du-Québec				4	17,3
(5) Estrie				6	18,4
(14) Lanaudière				3	26,7
(15) Laurentides				6	13,7
(6) Montréal				5	2 118,9
(13) Laval				1	1 125,3
				Total : 32	Moyenne 49,5

Écart de capacité de traitement anticipé en 2025 (tonnes/an)



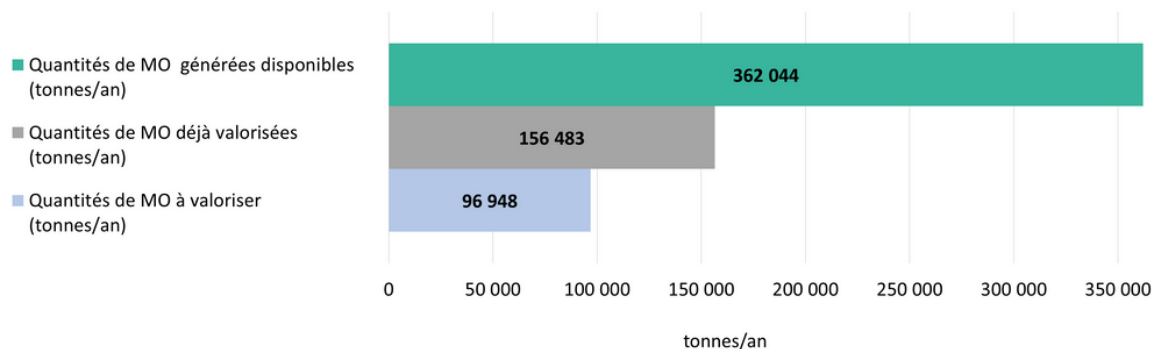
Note : Comme il n'est pas possible d'évaluer l'écart de capacité de traitement pour chaque région, l'écart présenté correspond à celui de l'ensemble des régions du regroupement.

Évaluation des grands générateurs de MO

Le seuil proposé dans le cadre de l'étude pour départager les grands générateurs ICI des ICI assimilables est celui de **plus de 5 bacs** (équivalent à l'utilisation de 6 bacs roulants de 240 litres ou un conteneur de deux verges cubes).

➤ Nombre approximatif d'ICI visés par le seuil proposé : **3 513**

Quantités de matières organiques pour les établissements visés par le seuil proposé



Principaux facteurs d'influence sur les coûts de CTT

Concentration du gisement et des centres de traitement de grandes capacités, présence de contraintes pour les modalités d'accès aux services municipaux, environnement concurrentiel favorable, forte présence des grandes entreprises de services de CTT.